

Charte 21



Vers l'exemplarité
des services communaux
en matière de
développement durable

2009-2013



VILLE DE VINCENNES



Éditorial	p. 3
Préambule	p. 4
1- Intégrer le développement durable dans le quotidien	p. 6
Fiche 1-1 : Former et informer pour mobiliser	
Fiche 1-2 : Accompagner la mise en œuvre du développement durable et évaluer les progrès	
2- Renforcer la solidarité et améliorer la qualité de vie au travail	p. 10
Fiche 2-1 : Renforcer l'accueil des nouveaux agents	
Fiche 2-2 : Améliorer la transversalité	
Fiche 2-3 : Améliorer le bien-être et la santé	
3- Acheter durablement	p. 14
Fiche 3-1 : Devenir un acheteur expert et intégrer des spécifications développement durable dans les marchés publics	
Fiche 3-2 : Connaître l'offre et le prix	
Fiche 3-3 : Mutualiser les achats (veille juridique et économique des achats)	
4- Archiver, imprimer, dématérialiser	p. 18
Fiche 4-1 : Archiver durablement	
Fiche 4-2 : Redéfinir les modes d'impression de la ville	
Fiche 4-3 : Diminuer le volume de papier d'impression ; dématérialiser les échanges et les procédures	
5- Gérer les déchets et recycler	p. 22
Fiche 5-1 : Renforcer la collecte	
Fiche 5-2 : Réduire les volumes, recycler et valoriser les déchets	
6- Créer, aménager et entretenir durablement les bâtiments et les espaces communaux	p. 26
Fiche 6-1 : Renouveler les énergies et lutter contre l'effet de serre	
Fiche 6-2 : Préserver les ressources en eau	
Fiche 6-3 : Gérer durablement les espaces verts et les bâtiments communaux	



Édito



Comme vous le savez, le développement durable est une des priorités de cette mandature. À ce titre, nous avons lancé un Agenda 21 dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne des engagements éco-responsables, à l'échelle de notre territoire. Mais pour faire de Vincennes une ville durable, il me semble primordial de commencer par nous imposer à nous-mêmes une haute exemplarité. Engagés depuis 2006 avec la charte pour une administration éco-responsable, nous avons souhaité amplifier ce plan en définissant des objectifs chiffrés volontaristes afin de réduire de manière significative notre propre impact sur l'environnement.

C'est ainsi qu'est née la Charte 21 : une charte plus ambitieuse, plus transversale, destinée à devenir non seulement un outil de travail opérationnel mais également le volet interne de notre Agenda 21.

Afin que vous puissiez mieux vous approprier les objectifs et les programmes d'actions déclinés dans ce document, nous avons souhaité adopter une démarche participative. Chaque agent a ainsi pu, s'il le souhaitait, concourir à l'élaboration de propositions concrètes dans le cadre des groupes de travail thématiques organisés par la cellule Développement durable.

Ce livret, élaboré par les agents, pour les agents, nous aidera à poursuivre ensemble nos actions en faveur de l'environnement mais également à garantir l'épanouissement de tous au sein de la collectivité.

Laurent Lafon -
Maire de Vincennes
Conseiller régional d'Île-de-France



**La Charte 2I, un projet commun
de développement durable**

Préambule

Le projet de Charte 21, doit son caractère innovant à son élaboration concertée et transversale, visant à fédérer les agents autour d'un projet commun approprié par tous.

Tiré du bilan de la précédente Charte pour une administration éco-responsable, la cellule Développement durable a commencé ce travail en enquêtant auprès de cinquante agents afin d'explorer les grands axes à retenir pour cette nouvelle Charte, avec l'ambition de créer un **Agenda 21 interne**.

Cette première phase de **consultation** dégage six thèmes d'action. Les thèmes « traditionnels » d'écocitoyenneté sont à l'honneur : gestion des déchets, des ressources naturelles (eau, papier, énergie) et des espaces verts, achats durables, bâtiments éco-responsables. Mais de nouveaux axes ont également été investis, tels que l'archivage durable, la dématérialisation, la formation, le bien-être et la qualité de vie au travail ou encore la transversalité.

À ce stade, au vu de l'intérêt grandissant dans les services et afin d'associer étroitement les agents à la démarche, une phase de **concertation** a été organisée avec la constitution de 6 groupes de travail chargés d'élaborer des propositions concrètes. Ces groupes de travail thématiques, réunis trois fois entre mars et avril 2009, ont mobilisé une soixantaine d'agents.

Il s'agissait ensuite de passer de la liste des propositions au véritable **programme d'action**. Les propositions ont donc été soumises au **pilotage** des élus et de la direction générale, puis ont été hiérarchisées et étudiées par les chefs de service afin d'évaluer leur faisabilité.

Intégrant les dernières préconisations du Grenelle de l'Environnement, le programme d'action a été restitué à l'ensemble des agents lors de sessions de formation et des Conventions du personnel à l'automne 2009.

Adopté au conseil municipal du 16 décembre 2009, la Charte 21 se veut souple et en perpétuelle évolution afin d'intégrer le développement durable au sein de notre administration.

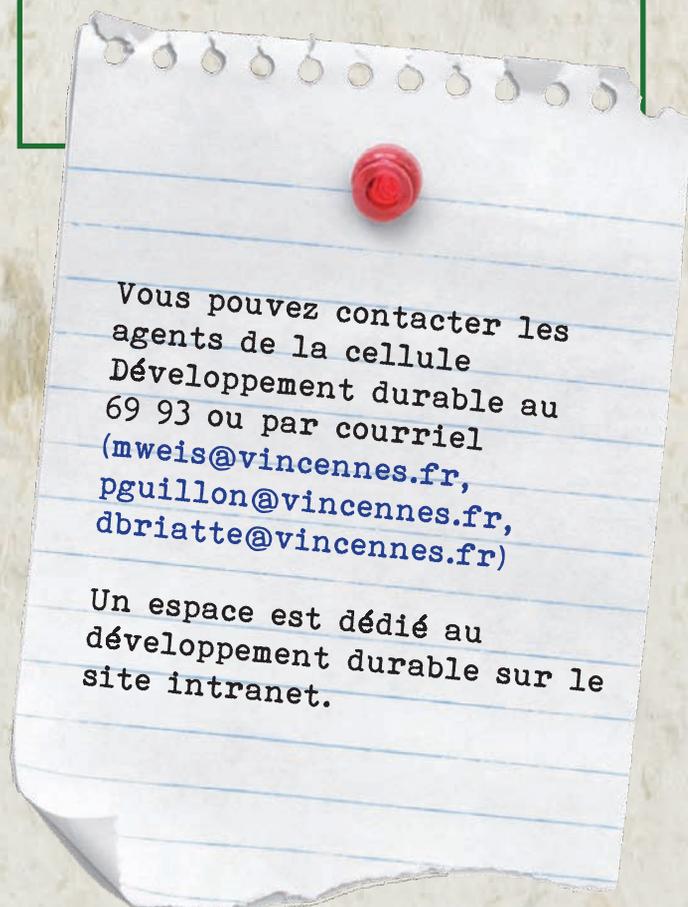
La cellule Développement durable

Structure du document

Le texte de la Charte 21 a été conçu pour être le plus lisible et cohérent possible. Ainsi, chaque domaine d'action a été divisé en **fiches indépendantes**, structurées à l'identique.

N'hésitez pas à naviguer directement selon vos intérêts ! Pour chaque fiche, on retrouve les enjeux de l'action, son point de départ, le programme d'action à court terme, les objectifs à atteindre, les moyens et les acteurs à mobiliser pour y parvenir, et enfin les indicateurs d'évaluation qui permettront de dresser un bilan régulier du projet.

Enfin, et parce que la Charte 21 se veut avant tout souple et évolutive, en amélioration continue, les idées d'action à long terme permettent de se projeter dans l'avenir.



Remerciements : au département d'Ille-et-Vilaine pour la méthode de travail utilisée pour l'agenda 21 interne et élaborée en collaboration avec la Scop Oxalis.

2^e Conventions du personnel territorial
de la ville de Vincennes

Cour de ville Mardi 13 mai 2008

VILLE DE VINCENNES

I . Intégrer le développement
durable dans le quotidien

Former et informer pour mobiliser

Pour que le développement durable se concrétise à Vincennes, il faut avant tout que chacun sache de façon claire ce qu'il représente et en quoi il peut y contribuer.

Il s'agit donc de construire une culture commune de développement durable, qui sera le terreau nécessaire à la vie et à la concrétisation de la Charte 21.

Le développement durable est un vrai projet d'administration émanant d'une réelle volonté politique d'être exemplaire. La communication et l'animation internes sont donc fondamentales à la bonne conduite du projet, avec un message vivant, positif et valorisant pour les actions déjà menées.

Quelle est la situation actuelle ?

- Suite aux premières réunions de concertation pour l'élaboration de la Charte 21, la rubrique développement durable de l'intranet a été entièrement remaniée et remise à jour. Elle a vocation à devenir :

- un fonds documentaire qui réunit les documents de référence du développement durable et les actualités réglementaires ;
- une plateforme pédagogique et ludique de sensibilisation ;
- un outil d'information et de mobilisation pour les projets de la ville.

- De même, une rubrique Développement durable a été intégrée au **Vitamine V** (journal interne de la ville).

Le premier numéro de l'année 2009 a été l'occasion de présenter la cellule Développement durable, ses missions, et notamment l'élaboration de la Charte 21 avec la valorisation du travail réalisé lors de la concertation. Dans le deuxième numéro de l'année, un zoom a été fait sur la collecte des piles usagées.

- Ces deux outils de communication internes (intranet, *Vitamine V*) sont interactifs et évolutifs. Ils sont donc complémentaires avec le guide de l'éco-agent mis en place avec la première Charte, qui présentait les comportements à adopter au bureau pour une économie des ressources.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

- 1 - **Poursuivre** le développement des rubriques Développement durable de l'intranet et du *Vitamine V*.
- 2 - Organiser un **cycle de formations** au sujet du développement durable et de la démarche vincennoise avec trois sessions adaptées à destination des élus, des DG et chefs de service et des agents dès l'automne 2009.
- 3 - Organiser les **Conventions du personnel** sur le thème du développement durable en octobre 2009, afin de porter le message au plus haut niveau.

Quels sont les moyens nécessaires ?

Les formations ont été inscrites au cahier des charges de l'Agenda 21 ; elles seront animées par le prestataire (cabinet Adage Environnement) et la cellule Développement durable.

Quels sont les acteurs impliqués ?

Les services impliqués seront la cellule Développement durable, la direction des Ressources humaines, la direc-

tion de la Communication, et le Cabinet du maire.

Les partenaires impliqués seront Adage Environnement et le CNFPT.

Quels sont les objectifs d'action ?

- Sensibiliser la **totalité** des agents et des élus aux enjeux du développement durable, et les informer correctement sur les projets de la ville.

- Mobiliser la **plupart** des élus et des cadres pour les engager à s'impliquer dans l'Agenda 21 (participation au diagnostic de territoire) et dans la Charte 21 pour les cadres (pilotage d'action). L'objectif est que **tous** les élus et DG et 75 % des chefs de service participent au moins une fois au processus (via les formations, la concertation, le pilotage d'action...).

- Impliquer les agents dans les projets : l'objectif est que **15 %** des agents participent au moins une fois au processus (via les formations, la concertation, le pilotage d'action...).

- Pérenniser les actions déjà engagées, avec la publication **d'un article par mois** sur l'intranet et celle **d'un article dans chaque Vitamine V**.

Comment évaluer la progression ?

- L'indicateur de réussite **quantitatif**, autant pour les formations que pour la participation aux projets, sera le **nombre de participants** présents, et leur **niveau d'implication** (de la simple écoute au pilotage d'action) parmi les élus, les cadres et les agents.

- Un indicateur **qualitatif** a été intégré dans le questionnaire de l'observatoire social, avec une section « Vous et le développement durable », qui comporte deux affirmations auxquelles les agents répondent s'ils se sentent d'accord ou non :

- « Je me sens suffisamment informé(é) sur les actions entreprises par la municipalité concernant le développement durable » (réponse : tout à fait, plutôt, peu, pas du tout, ou sans réponse)
- « J'ai le sentiment de concourir au développement durable dans mon activité professionnelle » (réponse : tout à fait, plutôt, peu, pas du tout, ou sans réponse)

Quelles sont les pistes d'action à long terme ?

- Intégrer le développement durable dans les plans de formation.

- Rester à l'affût des nouvelles formations proposées et en lien avec les métiers de la ville.

Accompagner la mise en œuvre du développement durable et évaluer les progrès

Le développement durable est difficile à mettre en œuvre au quotidien : il implique un changement de pratiques et soulève des questions ardues qui demandent parfois une expertise pointue. C'est pourquoi un accompagnement des services dans cette nouvelle mission est indispensable, de même qu'un suivi fin des progrès réalisés, qui sera le garant d'une réelle concrétisation des actions.

C'est la seule façon pour que la Charte 21 vive et prenne corps à long terme, c'est-à-dire qu'elle s'implante et se concrétise dans les services.

Cet accompagnement et ce suivi doivent être centralisés par la cellule Développement durable pour que le projet garde son unité et sa cohérence, mais la mise en œuvre est clairement partagée par tous les services : les agents doivent donc s'en approprier le contenu. Il faut donc que, autant que faire se peut, la gestion soit commune, transversale et participative.

Quelle est la situation actuelle ?

Concernant les actions déjà investies avec la Charte pour une administration éco-responsable, la situation actuelle est décrite dans le bilan final de cette première Charte, présenté au conseil municipal de décembre 2009.

Concernant les domaines d'action nouvellement investis par la Charte 21, cette dernière s'attache à décrire dans chaque fiche le bilan initial.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

1- Communiquer sur le **bilan de la Charte pour une administration éco-responsable** après son passage au conseil municipal via un article dans *Vitamine V*. Ce bilan doit être mis en ligne dans la rubrique Développement durable de l'intranet, afin qu'il soit une référence pour tous.

2- Mettre en place un **Observatoire des indicateurs** dans le courant de l'année 2010. Il s'agit de rassembler les indicateurs de réussite listés dans les paragraphes « Comment évaluer la progression » afin d'en tirer des bilans réguliers. Ces bilans seront mis en ligne régulièrement et éventuellement communiqués via *Vitamine V*.

3- Intégrer ces indicateurs dans les **tableaux de bord** des services.

4- Élaborer un **bilan régulier de la Charte 21**, avec un premier bilan fin 2010.

Quels sont les moyens nécessaires ?

Les moyens nécessaires pour ce domaine d'action sont essentiellement humains : les actions n'impliquent pas de dépenses mais représentent une charge de travail supplémentaire et donc du temps dédié sur des postes existants. Il est indispensable de ne pas sous-estimer cette charge de travail, et donc de hiérarchiser les

actions afin de les étaler dans le temps, de manière à ce qu'elles puissent être mises en œuvre de manière acceptable pour tous.

Quels sont les acteurs impliqués ?

Les services impliqués sont principalement la cellule Développement durable pour l'accompagnement des services et la centralisation de l'évaluation des actions. La mise en œuvre concerne l'ensemble des cadres. La direction de la Communication est sollicitée pour tout ce qui relève du mode d'information et de la mobilisation interne, que ce soit sur les progrès réalisés que pour la mise en œuvre.

Quels sont les objectifs d'action ?

L'objectif pour ce domaine d'action est de construire dans l'année 2010 un réel **outil de suivi des actions de la Charte 21**, appropriable par les cadres, et qui permette une mise en œuvre concrète des actions.

Comment évaluer la progression ?

L'indicateur de réussite de ce domaine d'action sera le **bilan annuel de la Charte 21** : si la majorité des actions sont engagées, cela démontrera que les services, correctement accompagnés, se sont appropriés la Charte 21.

Quelles sont les pistes d'action à long terme ?

- Publier un guide méthodologique permettant aux chefs de projet d'intégrer le Développement durable dans les projets, avec une grille d'indicateurs adaptés.
- Conduire une évaluation, grâce à cette grille, de la prise en compte du développement durable dans les projets municipaux.

Observatoire social année 2009



J'ai le plaisir de vous transmettre la troisième édition de l'enquête menée dans le cadre de l'Observatoire social. Les résultats de la dernière édition ont été présentés lors des conventions du personnel de 2008 et ont permis à environ 30 % des agents territoriaux de répondre à des questions qui touchent au travail au quotidien, à l'information et à la gestion des carrières. Ce questionnaire « anonyme et confidentiel » a toujours pour but de mieux connaître vos attentes. Ce recensement de votre perception concernant votre vie professionnelle nous aide à mesurer l'efficacité des outils d'information dont vous disposez pour réaliser vos missions. Les enseignements qui en seront tirés seront pris en compte pour faire évoluer la politique des ressources humaines de la ville de Vincennes et pour améliorer encore l'organisation des services. Les résultats de l'enquête vous seront communiqués en octobre 2009. Un grand merci de votre participation et de votre confiance. Le maire de Vincennes, Laurent LAFON, Conseiller régional d'Ile-de-France

Votre travail au quotidien

> Êtes-vous d'accord avec chacune de ces phrases ?

1/ Mon travail est intéressant

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse

5/ Je sais clairement en quoi mon travail contribue au bon fonctionnement de mon service

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse

2/ J'exerce un travail dans lequel j'apprends des choses

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse

6/ J'ai le sentiment d'être intégré(e), d'appartenir à une équipe

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse

3/ Mon travail me permet d'utiliser au mieux mes compétences et mes aptitudes

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse

7/ J'ai le sentiment que mon service travaille de manière efficace en collaboration avec les autres services

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse

4/ Mon travail est suffisamment diversifié

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse

8/ Je connais les objectifs du service pour l'année

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse



Vous et le développement durable



33/ Je me sens suffisamment informé(e) sur les actions entreprises par le municipalité concernant le développement durable

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse

34/ J'ai le sentiment de concourir au développement durable dans le cadre de mon activité professionnelle

tout à fait

plutôt

peu

pas du tout

sans réponse

Qui êtes-vous ?

- Réponses facultatives -

35/ Habitez-vous Vincennes

oui

non

40/ Votre métier dépend de la filière

administrative

technique

culturelle

société

médico-sociale

police municipale

animation

sportive

36/ Vous êtes

un homme

une femme

37/ Vous avez

moins de 30 ans

30 à 40 ans

41 à 50 ans

51 à 60 ans

plus de 61 ans

38/ Votre ancienneté à la Ville

moins de 5 ans

5 à 10 ans

11 à 20 ans

plus de 21 ans

39/ Votre catégorie

catégorie A

catégorie B

catégorie C

41/ Suggestions

Ce questionnaire est à retourner à la Direction des ressources humaines au plus tard pour le vendredi 15 juillet 2009, par courrier interne, en le déposant ou en le ramenant par mail à prym@mairie-vincennes.fr.

Questionnaire réalisé par la Direction des ressources humaines et la Direction de la communication, Création graphique : A.Reux - Impression sur papier 100% recyclé - Créaprim 01 41 74 92 20

Développement durable

CHARTÉ 21 : LE CHANTIER EST LANCÉ !

Philippe GUILLOIN, Responsable développement durable de la Direction de la construction et du patrimoine (DDP)

Agenda 21 ? Charte 21 ? Ça ne vous dit rien ? Petite (re)mise au point.

La ville, qui n'en est pas à ses débuts dans ce domaine, met en place un Agenda 21, proposant concertations et projets dans la politique municipale au développement durable. En interne, cet Agenda 21 est décliné sous la forme d'une Charte 21.

Disons, personne ne peut l'ignorer : le développement durable n'est pas un slogan, un mot à la mode, un jargon. C'est une démarche, un projet, un engagement. C'est une manière de penser, de travailler, de vivre ensemble. C'est une manière de faire, de construire, de créer. C'est une manière de vivre, de travailler, de vivre ensemble. C'est une manière de faire, de construire, de créer. C'est une manière de vivre, de travailler, de vivre ensemble.

LA CELLULE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Initiée à l'automne 2008, la Cellule développement durable est désormais bien opérationnelle au sein des services de la ville. Ses missions sont de rassembler et coordonner la mise en œuvre des actions en matière de développement durable touchées par l'équipe municipale. Au nombre de celles-ci, on peut citer, entre autres, les Agendas 21 et de la Charte 21, la promotion des démarches innovantes, la recherche d'acteurs éco-responsables ou l'établissement d'un bilan carbone du patrimoine et des services communaux.

Le pilotage de la cellule est assuré par Stéphanie Tissot, directeur général des services techniques et trois personnes la composent :

- Philippe Guillouin, responsable développement durable de la Direction de la construction et du patrimoine (DDP)
- Danièle Briotto, Directeur de la commande publique (Direction générale adjointe des ressources)
- Marie Weil, chargée de mission Agenda 21 (Direction générale des services)



Témoignages

Arnelic Le Star
Agent de service à la Résidence
Animateur du travail de 21

Je suis très intéressé par mon travail de service de la ville grâce à la Charte 21 et j'ai beaucoup appris. En tant qu'agent de l'habitat, je suis très intéressé par les actions de développement durable. C'est pourquoi j'ai été le premier de la résidence à adhérer à la Charte 21. Cela me permet de mieux connaître les actions de développement durable de la ville et de participer à leur mise en œuvre. Je suis très satisfait de la Charte 21 et de la manière dont elle est mise en œuvre. Je suis très intéressé par les actions de développement durable de la ville et de participer à leur mise en œuvre.

Philippe Pennec
Technicien bâtiment public et environnement
Groupe de travail de 21

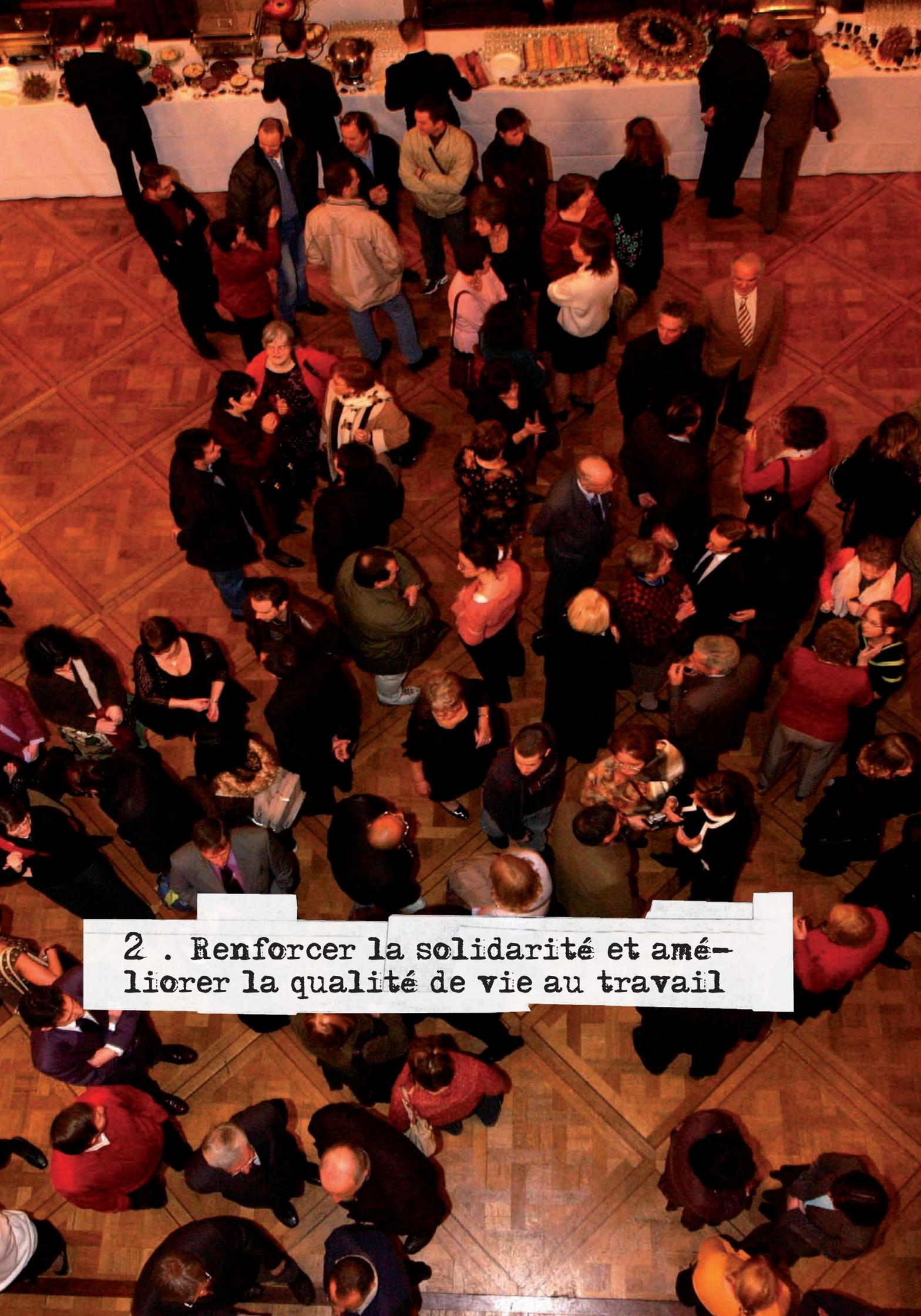
Le développement durable est une démarche qui concerne tous les services de la ville. C'est pourquoi j'ai été le premier de la résidence à adhérer à la Charte 21. Cela me permet de mieux connaître les actions de développement durable de la ville et de participer à leur mise en œuvre. Je suis très satisfait de la Charte 21 et de la manière dont elle est mise en œuvre. Je suis très intéressé par les actions de développement durable de la ville et de participer à leur mise en œuvre.

Anthony Doux
Surveillant de travaux
Groupe de travail de 21

Le développement durable est une démarche qui concerne tous les services de la ville. C'est pourquoi j'ai été le premier de la résidence à adhérer à la Charte 21. Cela me permet de mieux connaître les actions de développement durable de la ville et de participer à leur mise en œuvre. Je suis très satisfait de la Charte 21 et de la manière dont elle est mise en œuvre. Je suis très intéressé par les actions de développement durable de la ville et de participer à leur mise en œuvre.



Numéro 14 • avril 2009 | LE JOURNAL DES AGENTS DE LA VILLE DE VINCENNES | 11



2 . Renforcer la solidarité et améliorer la qualité de vie au travail

Renforcer l'accueil des nouveaux agents

La ville de Vincennes accueille très régulièrement de nouveaux agents (104 recrutements en 2008 sur des postes permanents), et la cohésion des services et des équipes est déterminée en partie par l'intégration de leurs nouveaux membres.

L'accueil des nouveaux arrivants est donc essentiel pour le bien-être des futurs agents de la ville, pour leur efficacité dans leurs missions et pour leur intégration aux équipes.

Quelle est la situation actuelle ?

L'accueil des nouveaux agents est depuis 2007 effectué au moyen d'une **journée d'accueil**, au cours de laquelle il leur est proposé une visite de la ville et leur est offerte une mallette complète avec notamment un livret d'accueil spécifique à la mairie. Les retours des agents sur cet événement de qualité sont unanimement très positifs. Cependant, étant donné la large mobilisation des élus et des cadres, cette journée d'accueil ne peut avoir lieu qu'une fois par an. Ainsi, l'accueil reste à améliorer pour ceux qui ne peuvent s'y rendre ou qui doivent attendre de nombreux mois pour y participer. Bien que les agents déjà en poste se montrent bienveillants et disposés à les aider, il reste difficile pour les nouveaux arrivants de s'y retrouver dans l'organisation des services voire dans l'univers territorial pour ceux qui débutent.

Par ailleurs et depuis juillet 2008, une formation d'intégration de 5 jours sur l'environnement territorial et le statut est obligatoire pour les stagiaires avant titularisation.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

- Rester sur la base d'une journée d'accueil par an avec les élus et les cadres, mais mettre en place **des sessions d'accueil plus courtes et plus régulières** effectuées par la DRH.
- Généraliser la distribution de la mallette d'accueil lors de l'embauche et mettre en ligne le livret d'accueil des nouveaux agents.
- Intervenir lors des 5 journées d'intégration obligatoires nationales afin qu'elles soient spécifiques à Vincennes.
- Mettre en place un dispositif similaire d'intégration pour les agents titularisés juste avant juillet 2008.

Quels sont les moyens nécessaires ?

De même pour ce domaine d'action, les moyens nécessaires sont essentiellement **humains**, donc à quantifier en termes de charge de travail supplémentaire et de temps dédié pour les directions pilotes.

Quels sont les acteurs impliqués ?

Les services impliqués sont principalement la direction des Ressources humaines, et la direction de la Communication, avec pour partenaires, les représentants du personnel.

Quels sont les objectifs d'action ?

L'objectif qualitatif est que les nouveaux agents se sentent bien accueillis et soient de fait bien intégrés dans les services à leur arrivée.

L'objectif quantitatif est que 100 % des nouveaux arrivants soient accueillis « de visu » dans un délai raisonnable (6 mois), et qu'en attendant, l'intranet soit une base de ressource complète et disponible pour tous.

Comment évaluer la progression ?

Un indicateur **qualitatif** a été intégré dans le questionnaire de l'observatoire social, avec une question à destination des nouveaux arrivants : « Pour les agents nouvellement arrivés (depuis juin 2008), considérez-vous que votre intégration au service de la ville a été : très bonne, assez bonne, assez mauvaise, très mauvaise, sans réponse ? » ; et deux questions destinées à tous : « Avez-vous le sentiment d'être intégré(e) à une équipe ? » et « Estimez-vous être suffisamment informé(e) du mouvement des agents (départs, arrivées, etc.) au sein de la ville ? ».

Les indicateurs **quantitatifs** seront le taux de nouveaux agents présents à la journée d'accueil et à l'accueil DRH, ainsi que le nombre de mallettes distribuées.

Quelles sont les pistes d'action à long terme ?

Sensibiliser les chefs de service à l'importance d'une présentation générale du service et des missions de chacun à l'arrivée d'un nouvel agent.

Prévoir un accompagnement particulier pour les personnes en situation de handicap.

Améliorer la transversalité

Le développement durable est un domaine transversal, qui concerne tous les services et tous les niveaux hiérarchiques. En bousculant la verticalité de l'organisation administrative, il doit devenir l'occasion de développer la coopération et l'enrichissement mutuel, et de fédérer les agents autour d'un projet commun.

Il faut donc créer des passerelles entre les services et les agents, de façon à améliorer la connaissance qu'ont les agents des autres services, et les liens qu'ils entretiennent avec eux.

Quelle est la situation actuelle ?

De nombreux agents ont exprimé le besoin de connaître les différentes missions des services et de rompre l'anonymat au sein du personnel. Cette situation est par ailleurs renforcée par l'éclatement géographique des bâtiments administratifs qui est néanmoins tempéré par les dispositifs de communication interne : téléphone, internet et intranet. Pour autant, tous les agents n'ont pas accès à ces services ou utilisent peu ces outils.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

1-**Refondre l'intranet** pour en faire un outil réellement partagé et utilisé (à l'horizon 2011), et améliorer l'accès des sites.

2-Élaborer **un guide des services** en complément de l'organigramme et de l'annuaire déjà présents sur l'intranet, en y intégrant autant que faire se peut un trombinoscope ou des photos de groupe par service, et mettre en ligne le film de présentation des services réalisés pour les nouveaux Vincennois en 2009.

Quels sont les moyens nécessaires ?

1-La refonte de l'intranet fait partie intégrante du projet vincennes.fr, dans le cadre de la nouvelle version du site internet de la ville. Ce projet donnera lieu à des formations spécifiques des agents à l'utilisation du nouvel intranet, afin qu'ils puissent se l'approprier. De plus, il sera élaboré dans la concertation afin d'établir les réels besoins et attentes des services concernant l'intranet.

2-Le guide des services doit être élaboré avec la participation de tous, et notamment des chefs de service, afin que la charge de travail qu'il représente soit acceptable (par exemple par envoi d'un formulaire à remplir).

Quels sont les acteurs impliqués ?

Les services impliqués sont la direction des Systèmes d'information, la direction des Ressources humaines, la direction de la Communication, et d'une manière générale l'ensemble des chefs de service.

Quels sont les objectifs d'action ?

Concernant l'intranet, l'objectif concerne l'utilisation effective de l'outil par les agents, que ce soit en termes de publication d'articles que de fréquence de connexions à vocation informative.

Concernant le guide des services, l'objectif est la réalisation du guide au courant de l'année 2010.

Comment évaluer la progression ?

Un indicateur **qualitatif** a été intégré dans le questionnaire de l'observatoire social de 2009, avec les questions suivantes : « J'ai le sentiment que mon service travaille de manière efficace en collaboration avec les autres services » et « Vous sentez-vous suffisamment informés sur les projets de la ville ? »

Des indicateurs **quantitatifs** tels que le nombre d'articles publiés et le nombre de services rédacteurs permettront d'évaluer l'utilisation d'intranet par tous.

Quelles sont les pistes d'action à long terme ?

1-Organiser des demi-journées de stages dans les services pour les agents qui ont un projet d'évolution professionnelle afin de faciliter la mobilité interne.

2-Mettre en place des journées portes ouvertes des services en interne ou organiser un Salon de la ville à destination également des Vincennois.

3-Créer un lieu de convivialité dans les bâtiments communaux, telle que machine à café ou cafétéria.



Améliorer le bien-être et la santé

Une des cinq finalités du développement durable est l'épanouissement de tous, ce qui place donc l'être humain au centre des préoccupations. De plus, la vie dans la collectivité représente pour un agent une très grande partie de son temps global.

La qualité de vie au travail est la garantie d'une bonne qualité de travail des agents et d'une plus grande efficacité des services. Son amélioration peut toucher de nombreux domaines d'action : par exemple, la réflexion sur la santé par l'alimentation peut concourir à la promotion d'une agriculture de saison et de proximité, respectueuse de l'environnement.

Quelle est la situation actuelle ?

- Suite aux premières réunions de concertation pour l'élaboration de la Charte 21, un groupe d'agents volontaire s'est spontanément constitué autour d'un projet d'AMAP. L'AMAP est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne, dans laquelle un groupe de consommateurs se lie avec un producteur pour une vente directe de produits de saison, en général issus de l'agriculture biologique. Le projet d'AMAP en interne permettrait à des agents de bénéficier de paniers bio livrés sur leur lieu de travail et concourt à plus de convivialité.
- Enfin, un travail important a déjà été réalisé en matière d'hygiène et de sécurité : document d'évaluation des risques professionnels et règlement intérieur. Le CCAS et l'Amicale du personnel proposent également aux agents des prestations sociales et de loisirs.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

- 1-Finaliser le projet d'AMAP en interne à la mairie, et si possible impulser la création d'une AMAP de territoire.
- 2-Intégrer l'offre en aliment bio dans le marché de restauration 2010.
- 3-Initier la réalisation d'un **plan de déplacement d'administration (PDA)**, approche globale de la mobilité au sein de la mairie qui poursuit un double objectif : limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'organiser pour une meilleure maîtrise du temps et des déplacements afin d'optimiser les trajets et l'emploi du temps des agents.
- 4-Dans le cadre de ce PDA, proposer aux agents de disposer gratuitement d'un abonnement Vélib' et mettre en place une plateforme de covoiturage.

Quels sont les moyens nécessaires ?

- De même pour ce domaine d'action, les moyens nécessaires sont essentiellement **humains**, donc à quantifier en termes de charge de travail supplémentaire et de temps dédié pour les directions pilotes.
- Concernant le PDA et en particulier la proposition Vélib', le coût estimé est de 29 € par abonnement et par an

(adhésion volontaire). Le coût global du PDA sera estimé au cours de la construction du projet.

Quels sont les acteurs impliqués ?

Les services concernés sont la cellule Développement durable, le groupe des agents fédérés autour du projet d'AMAP, la direction générale pour le PDA, et le service Restauration.

Les partenaires référents sont les instances paritaires, le réseau des AMAP d'Île-de-France, et l'ADEME pour le PDA.

Quels sont les objectifs d'action ?

Les objectifs de la création de l'AMAP est dans un premier temps la distribution d'une trentaine de paniers. Concernant l'offre en bio dans la restauration, les objectifs poursuivis sont ceux du Grenelle de l'Environnement, soit 20 % de produits bio.

Concernant le PDA, l'objectif initial pour 2010 est d'en organiser le pilotage, d'assurer la formation adéquate des chefs de projets, et de réaliser une première étude sur les déplacements des agents.

Comment évaluer la progression ?

Concernant l'AMAP, la création de l'association et son bon fonctionnement sera l'indicateur de la réussite. Plus précisément, le nombre de paniers retirés par rapport au nombre de paniers possibles en production indiquera l'adhésion des agents au projet.

Concernant l'offre en repas bio, l'indicateur de réussite sera le pourcentage d'aliments bio proposés.

Concernant le PDA, les indicateurs de réussite seront définis lors de la construction du projet.

Par ailleurs, de nombreux indicateurs **qualitatifs** ont été intégrés au questionnaire de l'observatoire social, avec des questions portant sur la reconnaissance du travail, l'écoute, l'organisation des services et les conditions de travail.

Quelles sont les pistes d'action à long terme ?

- 1-Développer l'écoute des agents en situation de mal-être professionnel.
- 2-Renforcer l'ergonomie des postes de travail.
- 3-Étudier les actions possibles pour les personnes en situation de reclassement.



3. Acheter durablement

1-5-Clauses sociales et environnementales

1-5-1-Clause sociale

En application de l'article 14 du code des marchés publics, les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère social qui auront été soumis à un questionnaire de consultation.

1-5-2-Clause environnementale

En application de l'article 14 du code des marchés publics, les conditions d'exécution du marché comportent des éléments suivants :

- des produits d'entretien ménager, papier s...
- vert dans le bordereau d'...
- l'entretien des écolab...

Devenir un acheteur expert et intégrer des spécifications

Développement durable dans les marchés publics

L'exemplarité des acheteurs de la ville en matière d'achat durable repose avant tout sur leur expertise qui relève de l'aspect juridique de la commande publique (Code des marchés publics et directives européennes), mais également d'une conception élargie des achats tant écologique, éthique, qu'économique.

Cette technicité que l'on demande à l'acheteur nécessite des connaissances approfondies et sans cesse renouvelées dans ces domaines, compte tenu de leur évolution extrêmement rapide.

Quelle est la situation actuelle ?

Dans la Charte précédente, les efforts avaient essentiellement porté sur l'aspect écologique des marchés de fournitures (produits labellisés, reprise de fournitures pour recyclage, etc.).

En 2008, **17 %** des marchés de fournitures et/ou services ont été « éco-responsables » par référence à des normes ou équivalences dans le cahier des charges, ou bien par critères de sélection des offres, grâce à des formations sur démarche spontanée de quelques agents effectuées soit par le CNFPT, soit par des prestataires externes.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

Afin d'atteindre cet objectif fort, plusieurs actions sont à entreprendre, à partir de la mise en œuvre de la Charte :

- 1- En priorité, **former les 70 acheteurs** susceptibles de rédiger des cahiers des charges et des dossiers de consultation aux « achats durables ».
- 2 - Organiser des **conférences** à destination des acheteurs et de toute personne impliquée dans la commande publique (élus, directeurs, chefs de service...).
- 3- Mettre à jour les connaissances, particulièrement évolutives dans ces domaines.
- 4- Veiller à faciliter l'introduction de clauses de mieux disant social dans les critères d'attribution des marchés notamment en matière de rémunération, de suivi social et médical des salariés du prestataire, de l'existence et de la qualité du plan de formation de l'entreprise.

Quels sont les moyens nécessaires ?

Afin de former et d'informer, il s'agit d'inviter les acheteurs à s'inscrire aux formations spécifiques organisées par le CNFPT soit en intra, soit au Centre, organiser des conférences (on peut prévoir une conférence annuelle estimée entre 600 et 1 000 €) et à procéder à des abonnements aux sites internet pertinents soit d'accès libre, soit payants (environ 200 € pour un abonnement collectif).

Quels sont les acteurs impliqués ?

Les services concernés sont la direction des Ressources humaines en charge des formations des agents, avec le concours de la direction de la Commande publique dans le cadre de la rédaction de cahiers des charges (pour les formations en intra) ; la Médiathèque et le service Archives et patrimoine en charge des abonnements internet avec le concours de la direction de la Commande publique pour la recherche des sites internet dédiés les plus pertinents.

Quels sont les objectifs d'action ?

Fin 2011, l'objectif est que **l'ensemble des acheteurs** de la ville ait reçu une formation spécifique à la commande publique responsable et pourra actualiser ses connaissances au moyen d'informations régulières et actualisées via internet.

À partir de janvier **2011**, **60 %** des procédures de marchés publics de la ville devront comporter des spécifications développement durable dans le cahier des charges et/ou dans les critères de sélection des candidats.

Comment évaluer la progression ?

Sur les actions entreprises, la progression sera évaluée via un état récapitulatif des formations effectuées et du nombre d'acheteurs bénéficiaires ;

Sur le résultat global, **la part des achats durables** mentionnée dans le tableau de bord de la direction de la Commande publique permettra un suivi des actions.

Quelles sont les pistes d'action à long terme ?

- 1- Réfléchir sur la création d'un réseau d'acheteurs de la ville.
- 2- L'intégration d'un pôle dédié aux acheteurs dans le futur outil intranet permettrait des échanges d'informations, un forum de discussion, des alertes relatives aux contrats à élaborer ou récemment signés...
- 3- Il convient d'établir un cahier des charges spécifique à ce « pôle acheteurs », d'en définir la faisabilité, l'incidence financière en fonction du projet en cours d'étude (internet / intranet) par la direction des Systèmes d'information.

Connaître l'offre et le prix

Outre la connaissance des aspects juridiques et l'acquisition de la technicité des achats durables, acheter durablement, c'est aussi connaître ce qui se fait, à quel prix, et développer la performance économique des marchés par une rédaction maîtrisée des cahiers des charges et une meilleure estimation.

Par ailleurs, le référencement de fournisseurs capables de proposer de nouvelles éco-technologies dont l'acheteur n'a pas connaissance, au prix qui prend en compte leur présence/offre sur le marché, peut amener la ville à prendre une direction qu'elle n'aurait pas entrevue autrement.

Quelle est la situation actuelle ?

Actuellement, les acheteurs ne disposent que trop peu d'informations sur la potentialité d'un domaine recherché (technicité, innovations, Développement durable...) et sur les prix correspondant à une réalité économique.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

Permettre aux fournisseurs de s'inscrire sur une plate-forme spécifique de la ville et d'y déposer leurs catalogues, leurs propositions techniques et leurs prix.

Quels sont les moyens nécessaires ?

L'outil de dématérialisation de mise en ligne des marchés publics de la ville acquis en 2008 possède un module e-sourcing qui doit être avant tout rendu accessible aux acheteurs.

Quels sont les acteurs impliqués ?

La direction de la Commande publique est le service pilote.

Quels sont les objectifs d'action ?

Les objectifs des actions entreprises sont de bénéficier

du référencement d'un **maximum** de fournisseurs, et de **diminuer** un maximum les appels d'offre infructueux.

Concernant le module e-sourcing, des tests seront réalisés par la direction de la Commande publique début 2010 avant la mise en accessibilité.

Comment évaluer la progression ?

Les indicateurs d'évaluation seront le nombre de fournisseurs inscrits sur le site et l'évaluation de l'utilisation de l'outil par les acheteurs au moyen de statistiques réalisées par la direction de la Commande publique.



Mutualiser les achats (veille juridique et économique des achats)

Enfin, acheter durablement, c'est également assurer une veille juridique et économique des achats en permettant aux acheteurs de recevoir les informations qui leur sont nécessaires en amont des consultations. En d'autres termes, il s'agit de « bien acheter ».

Après l'élaboration d'une nomenclature propre à la ville de Vincennes (la cartographie) et compte tenu de l'organisation déconcentrée de ses pôles d'achats, il apparaît nécessaire de limiter les achats isolés qui pourraient être intégrés à un contrat en cours d'élaboration.

Quelle est la situation actuelle ?

Les acheteurs ne disposent pas d'un outil leur permettant d'intégrer leurs futurs achats à l'occasion de l'élaboration d'une consultation, préparée par un autre service, portant sur une nomenclature commune.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

Informier : alerter les acheteurs qu'une consultation est en cours d'élaboration par courriel.

Quels sont les moyens nécessaires ?

À partir de la mise en œuvre de la Charte 21, intégrer une liste de référents acheteurs dans le module « observateurs » de l'outil de dématérialisation de mise en ligne des marchés publics de la ville acquis en 2008.

Quels sont les acteurs impliqués ?

La direction de la Commande publique et les services effectuant des achats.

Quels sont les objectifs d'action ?

L'objectif de l'action est d'éviter au maximum les commandes isolées et ponctuelles en regroupant les achats d'une même nature, et obtenir des propositions des fournisseurs plus compétitives.

Comment évaluer la progression ?

L'indicateur d'évaluation sera la diminution des achats de même nomenclature non rattachés à un contrat, visualisables sur le logiciel Civil Finances de la direction des Finances et mentionnés dans le tableau de bord de la direction de la Commande publique.





4 . Archiver, imprimer, dématérialiser

La conservation des archives produites et reçues par les services de la ville est directement concernée par les principes du Développement durable.

En effet, elle doit concilier sa mission de mémoire, c'est-à-dire assurer, dans le respect de la réglementation, la pérennité de documents garants de la transmission de l'histoire de la ville aux générations futures, et le principe d'économie des ressources et notamment de papier dans le cadre de la dématérialisation croissante des procédures.

Quelle est la situation actuelle ?

On constate :

- la présence de documents doublons de copies et de pièces originales au sein d'un même dossier et le versement de dossiers identiques par différents services producteurs / versants, ce qui représente à la fois un gaspillage de papier et une organisation non optimale de la conservation des documents ;

- une dégradation des encres et des supports de documents destinés à être conservés de façon pérenne (ex : registres d'état-civil, délibérations, décisions, budgets, documents d'urbanisme...), ce qui représente un risque à la mission de mémoire.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

1- Afin de lutter contre les documents doublons, établir un protocole pour **l'archivage unique d'un dossier**.

2- Afin de lutter contre la dégradation des encres et supports, élaborer un protocole **d'utilisation d'encre et de papier permanents pour les documents devant être conservés de façon définitive**.

3- Étudier la faisabilité technique, à compter de la mise en œuvre de la Charte, de l'impression pérenne de ces documents en lien avec la redéfinition du mode d'impression de la ville (fin 2010).

Quels sont les moyens nécessaires ?

Le protocole pour l'archivage unique d'un dossier et la rédaction de la liste exhaustive des documents devant être conservés de façon pérenne sont en cours d'élaboration au sein du service Archives et patrimoine. Les moyens nécessaires seront également avant tout humains, sans oublier le budget relatif aux encres et papiers définitifs.

Quels sont les acteurs impliqués ?

Le service Archives et patrimoine est bien sûr directement impliqué, avec la participation de la direction des Systèmes d'information, de la direction de la Commande publique et du service de la Citoyenneté.

Quels sont les objectifs ?

Les objectifs de l'action sont principalement quali-

tatifs : il s'agit de ne plus avoir de doublons dans les versements, et d'assurer la pérennité des documents à conserver.

Comment évaluer la progression ?

La progression sera évaluée via deux indicateurs qualitatifs :

- la qualité des versements effectués auprès du service Archives et patrimoine, avec l'archivage unique d'un dossier et l'absence ou non de doublons ;
- la pérennité des impressions des documents concernés, dont l'encre et les supports résistent ou non au temps.

Quelles sont les pistes d'action à long terme ?

1- **Étudier l'archivage électronique des documents en externe** (ex. : coffre-fort électronique, archivage électronique légal...).

2- Déterminer le type de données à archiver, les modalités d'archivage, l'opportunité pour la ville d'y faire appel et les coûts induits, avec un pilotage par la DSI en partenariat avec le service Archives et patrimoine.



Redéfinir les modes d'impression de la ville

La diminution du volume de la consommation de papier et la dématérialisation des documents impliquent la rationalisation du matériel d'impression en prenant en compte les besoins de fonctions recto-verso, de numérisation et de connexion au réseau de la ville, la mutualisation de l'utilisation du matériel et en réduisant la sous-exploitation de certaines machines.

Il s'agit à la fois de répondre aux besoins des utilisateurs en terme de numérisation et de stockage des documents, de diminuer les interventions humaines de dépannage de matériels, et enfin de diminuer les achats de cartouches d'encre en réduisant le matériel exclu de contrats de maintenance.

Quelle est la situation actuelle ?

Aujourd'hui, malgré le remplacement intégral du parc des copieurs, le parc de matériel d'impression est très hétérogène (copieurs multifonctions, imprimantes recto-verso ou non, petits multifonctions de proximité en fin de vie, scanners, fax...).

L'équipement n'est plus approprié aux besoins futurs.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

Obtenir une **proposition de redéfinition de l'architecture des modes d'impression de la ville.**

Quels sont les moyens nécessaires ?

Une consultation sera lancée fin 2010 (les contrats de maintenance du parc de copieurs prenant fin en juillet 2011), pour une proposition d'optimisation du parc prenant en compte les contextes (lieux, confidentialité...).

La prestation est estimée à environ 15 000 €.

Quels sont les acteurs impliqués ?

Les deux acteurs impliqués sont la direction des Systèmes d'information et la direction de la Commande publique.

Quels sont les objectifs d'action ?

-Obtenir une proposition économiquement avantageuse et répondant aux objectifs de la Charte en termes de dématérialisation, de baisse du volume papier, de diminution d'interventions techniques des agents de la direction des Systèmes d'information et de la direction de la Commande publique.

-Diminuer à terme de **25 %** le parc des imprimantes (au nombre de 203 fin 2008).

Comment évaluer la progression ?

La progression sera évaluée via les tableaux statistiques de la direction des Systèmes d'information (interventions sur dépannage, achats de cartouches d'encre) et de la direction de la Commande publique (statistique des coûts/copies, de consommation de papier).

Diminuer le volume de papier d'impression : dématérialiser les échanges et les procédures

Le papier est omniprésent dans notre quotidien. Considéré comme inoffensif, son processus de fabrication n'est pas sans conséquence pour l'environnement. Il convient donc de privilégier la numérisation et la dématérialisation des procédures comme modes opératoires, tant dans le domaine de l'information mise à la disposition des agents que pour les procédures spécifiques liées à leurs missions. On peut également s'interroger sur l'efficacité des flux papier au XXI^e siècle (vitesse de transmission, coût d'affranchissement...). En contrepartie, la numérisation de fichiers plus ou moins volumineux induit l'augmentation du volume de stockage de données informatiques.

Quelle est la situation actuelle ?

Aujourd'hui, **100 %** du papier d'impression à l'usage des services de la ville (A3 et A4) est éco-labellisé PEFC et répond aux recommandations du Grenelle de l'environnement.

L'objectif de diminution de la Charte précédente est largement atteint, puisqu'en 2008, la consommation de ce papier a diminué de **17 %** par rapport à 2007, preuve de la sensibilisation des agents dans ce domaine, mais peut encore être amélioré.

La dématérialisation de certaines procédures, quant à elle, s'est étoffée en 2008 : contrôle de légalité, marchés publics (publications, documents de consultation...), ordre du jour du conseil municipal envoyé aux élus par courriel, dématérialisation du courrier (Hopi), signature électronique...

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

- 1- Encourager une **gestion responsable des courriels** (suppression des pièces jointes, archivage régulier et limitation de leur impression).
- 2- Privilégier la **numérisation et le stockage** sur son poste de travail, ainsi que les transmissions électroniques de ses documents ou dossiers en direction des autres services (éviter les impressions papier et les envois par courrier interne).
- 3- Privilégier les envois externes (communications informelles avec les fournisseurs, partenaires professionnels, etc.) par **courriels**, accompagnés de pièces annexes numérisées le cas échéant, plutôt que de procéder à des envois papier.
- 4- Continuer à développer la **dématérialisation** des procédures internes : initier la numérisation des factures pour visa par les services liquidateurs, continuer à développer la baisse des flux de papier avec la Trésorerie, et dématérialiser les bons de commande.

Quels sont les moyens nécessaires ?

- 1- La réalisation et la diffusion d'un guide des bonnes pratiques sur Lotus.
- 2- L'utilisation de la fonction scanner, déjà mise en place, du parc de copieurs 2008 ou via la mécanographie.
- 3- L'ensemble des moyens techniques et informatiques déjà développés dans la dématérialisation des procédures réalisées, en cours et à venir.

Quels sont les acteurs impliqués ?

Sur la réalisation du guide et la dématérialisation des procédures, la direction des Systèmes d'information est principalement impliquée en partenariat avec la direction des Finances et les services. Mais d'une manière générale, l'ensemble des services et des agents est concerné.

Quels sont les objectifs d'action ?

Sans atteindre l'impossible « zéro papier », une diminution de **2 %** du volume 2008 peut encore être atteinte fin 2010.

Comment évaluer la progression ?

La progression sera évaluée via la diminution du volume d'achat de papier d'impression A3 et A4 (statistiques de la direction de la Commande publique).

Quelles sont les pistes d'action à long terme ?

- 1- Étudier les futurs modes de stockage électroniques des documents

Afin de faire face à l'augmentation de leur volume, étudier globalement les futurs modes d'archivage et de stockage électronique des documents numérisés (dossiers, fichiers... stockés sur le serveur de la ville) avec entre autres possibilités :

- le stockage électronique externalisé des documents ;
- l'acquisition pour augmentation de la capacité de stockage des documents de la ville.

Une réflexion sur ces sujets est déjà en cours à la direction des Systèmes d'information.

2- Envisager la numérisation de l'ensemble des informations pouvant être mises à disposition des services

Étudier l'intégration d'une gestion électronique de documents (GED) transversale dans l'intranet qui pourrait concerner l'ensemble des services souhaitant transmettre toutes formes de documentation à destination des agents (service Archives et patrimoine, direction de la Commande publique, Urbanisme...).

Cette étude implique un état des lieux, le recueil de l'expression des besoins des services, et doit être menée parallèlement aux projets relatifs au site internet de la ville et son volet interne (intranet).

3- Mener une réflexion sur la limitation des déplacements par la communication numérique (ex. : télétravail, téléconférences...)

Le télétravail, basé uniquement sur le volontariat, peut être source d'avantages non négligeables dans le cadre du Développement durable : réduction des déplacements domicile/travail permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, souplesse et flexibilité dans l'organisation du travail des employés, ouverture aux offres de l'emploi aux personnes handicapées ou éloignées de l'emploi...

Avant fin 2012

Cette réflexion doit être menée en concertation avec l'ensemble des intervenants de la collectivité et nécessite la création d'un groupe de réflexion (les directions générales / cellule DD / DSI / DRH / représentants du personnel / agents volontaires) qui aura pour objectifs : de suivre l'étude et le lancement d'opérations pilotes ou déjà mises en places dans certaines collectivités et la réglementation en la matière ;

- d'en étudier la faisabilité technique à Vincennes en interne (téléconférences), en externe (télétravail, visio-entretiens...) ;
 - d'étudier les aspects financiers, organisationnels et psychologiques de ce mode de travail ;
- de rédiger un document de synthèse de l'ensemble de ces études.



5 . Gérer les déchets et recycler



Comme tout acteur socio-économique, ménage ou entreprise, les activités des services communaux induisent la production de déchets résultant à la fois : des services rendus à la collectivité (collectes sélectives spécifiques), de son fonctionnement (biens et produits consommés), de ses achats (emballages et conditionnements). Ces déchets, par leur volume et leur nature, participent à l'encombrement et à la pollution de l'environnement de la planète, tandis qu'ils sont également souvent issus de ressources naturelles rares et non renouvelables. Il est donc essentiel, dans les services communaux, d'en renforcer la collecte sélective, d'en réduire les volumes, et de chercher à les recycler afin de les valoriser efficacement.

Quelle est la situation actuelle ?

Actuellement, conformément à la charte pour une administration éco-responsable 2006-2008, 13 points de collecte des **piles** existent dans les sites communaux à la disposition des agents ainsi que des Vincennois. Concernant les **téléphones portables** hors d'usage, un point unique de collecte, géré par l'Association des accidentés de la vie, a été mis en place à l'accueil de l'Hôtel de ville. Par ailleurs, partout où cela a été possible, les services municipaux ont été dotés de **conteneurs sélectifs**, qu'il s'agisse des bureaux (300 corbeilles) ou des écoles (270 réceptacles).

Trois points de collecte des déchets issus des **consommables informatiques et bureautiques** ont également été installés, gérés gratuitement par la société CONIBI, dans lesquels les services sont invités à déposer les déchets issus des consommables informatiques et bureautiques, notamment les cartouches d'impression vides. La société CONIBI assure également, à la demande, la collecte des matériels informatiques déqualifiés (écrans, souris, unités centrales, claviers, etc.) et leur destruction via une filière spécifique.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

1-Renforcer la collecte des piles usagées, avec la mise en place de 7 points supplémentaires (soit 20 au total) d'ici la fin 2010, ce qui devrait permettre de couvrir la quasi-totalité des services. Des points supplémentaires (bornes) fournis gratuitement par la société COREPILE, qui assure le traitement, pourront être ajoutés ensuite si des besoins apparaissent.

2-Renforcer la collecte des téléphones portables hors d'usage, avec un nouveau point de collecte installé avant la fin 2010 au 3^e étage du centre administratif (accueil de la direction générale des Services techniques). La multiplication des points se heurte à la nécessité d'en assurer la surveillance permanente afin d'éviter les vols d'appareils qui y sont déposés pour récupération de certaines parties et remise en déchets ordinaires des autres composants, le plus souvent polluants et/ou dangereux.

3-Renforcer la collecte des consommables informatiques et bureautiques.

4-Réaffirmer la responsabilité des producteurs dans le traitement des déchets issus des équipements électriques et électroniques (D3E) : la directive européenne 2002/96/CE vise à rendre obligatoire le traitement et la valorisation de ces déchets et à instaurer le principe de responsabilité des producteurs dans ce

domaine. Il s'agit de rappeler cette obligation, justifiée par l'application de l'écotaxe sur les achats, et à exiger son application, notamment en ce qui concerne la reprise des appareils anciens renouvelés, même si elle est différée par rapport à la mise en service des appareils neufs.

5-Informer les agents : l'information des agents sur des thèmes spécifiques a été engagée avec la publication d'un article relatif à la collecte et au recyclage des piles usagées, rédigé par la cellule Développement durable, dans le numéro de juin 2009 du journal interne *Vitamine V*.

Quels sont les moyens nécessaires ?

Les actions à court terme ci-dessus sont déjà engagées en liaison avec des structures ou des organisations spécialisées, dans le cadre de partenariats sans incidences financières pour la ville.

Quels sont les acteurs impliqués ?

Les services impliqués sont bien sûr le service Collecte et propreté urbaine, mais aussi la direction de la Commande publique et les acheteurs, la direction des Systèmes d'information, la direction Enfance-Jeunesse, le service de la Restauration municipale et la cellule Développement durable.

Quels sont les objectifs d'action ?

En matière de déchets issus de l'activité des services municipaux, la Charte 21 vise à poursuivre et renforcer la collecte en multipliant au maximum les points de collecte, et à informer le mieux possible les agents sur les emplacements et les finalités des points de collecte.

Comment évaluer la progression ?

1-Collecte des piles usagées : nombre de points de collecte, quantités recueillies (source : COPREPILE).

2-Téléphones portables hors d'usage : nombre de points de collecte, quantités recueillies (source : AAV).

3-Consommables informatiques et bureautiques : nombre de points de collecte, quantités recueillies (source : CONIBI).

4-Déchets issus des équipements électriques et électroniques (D3E) : nombre d'appareils renouvelés / repris par les fournisseurs (source : acheteurs).

5-Information des agents : interventions assurées par la cellule Développement durable en collaboration avec les services ou articles dans *Vitamine V* et sur l'intranet (source : cellule Développement durable).

Réduire les volumes, recycler et valoriser les déchets

Pourquoi agir dans ce domaine ?

Cf. fiche 5-1.

Quelle est la situation actuelle ?

Aujourd'hui, aucune action n'est mise en place pour réduire les volumes, recycler ou valoriser les déchets. De plus, il n'y a aucune possibilité d'évaluation spécifique des volumes de déchets produits par les activités de la ville, étant donné que les bennes pesées collectent l'ensemble du territoire et non uniquement les services communaux.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

1-Valoriser les matériaux informatiques déqualifiés

Ces matériels, actuellement détruits par la société CONIBI sont potentiellement utilisables via le réseau associatif ou de solidarité.

2-Créer une banque d'échange d'équipements électriques et électroniques (D3E) entre agents, accessible à partir du portail intranet de la ville, afin de réduire la quantité d'équipements et matériels mis au rebut à titre personnel par les agents communaux.

3-Réduire les volumes de déchets issus des conditionnements. Par leur nature et les volumes considérables qu'ils représentent, il s'agit d'engager des réflexions avec les titulaires des marchés :

- d'**alimentation** afin d'étudier les possibilités de réduction des volumes des conditionnements des denrées en barquettes en polycarbonates rendues non recyclables parce que sales après leur utilisation (600 barquettes / jour portées en ordures ménagères au seul centre social) ;

- de **fournitures** afin d'assurer le recyclage des emballages des matériels, équipements et fournitures, plutôt que de les destiner à l'incinération avec les ordures ménagères.

4-Inventorier le matériel et le mobilier communaux, afin de favoriser la réutilisation d'éléments de matériel et de mobilier inutilisés et stockés sur les sites communaux en attendant leur réaffectation ; cet inventaire descriptif permanent étant mis en ligne sur le site intranet de la ville et consultable à tout moment en cas de besoin par les services. L'objectif de ce dispositif est de limiter les acquisitions nouvelles au nécessaire et

de mettre en place une gestion raisonnée du patrimoine mobilier communal.

5-Engager les fournisseurs et prestataires en matière de déchets, via la rédaction d'un article spécifique « déchets » destiné à être intégré aux clauses techniques particulières des marchés et contrats conclus par la commune. Cet article préciserait les pré-requis exigés en matière de gestion des déchets induits par la fourniture ou la prestation à tous les stades de son exécution (avant, pendant, après) et l'intégration de ces critères dans la notation des offres.

Quels sont les moyens nécessaires ?

Les moyens à mettre en œuvre découleront naturellement des études de faisabilité qu'il reviendra aux services concernés de mener.

Quels sont les acteurs impliqués ?

Les services impliqués sont bien sûr le service Collecte et propreté urbaine, mais aussi la direction de la Commande publique et les acheteurs, la direction des Systèmes d'information, la direction Enfance-Jeunesse, le service de la Restauration municipale et la cellule Développement durable.

Quels sont les objectifs d'action ?

1-Concernant la banque d'échange, l'objectif est de la mettre en place lorsque le nouvel intranet sera mis en place.

2-Concernant les déchets issus des conditionnements, l'objectif est de réduire de **30 %** le nombre de barquettes utilisées sur la durée de vie de la Charte.

3-Concernant l'inventaire du matériel et du mobilier, l'objectif est de le réaliser d'ici **2010**.

4-Concernant l'intégration de la clause « déchets » dans les CCTP, l'objectif est de le réaliser **dès la mise en œuvre de la Charte**.

Comment évaluer la progression ?

1-**Banque d'échange** : mise en place et activité de la banque d'échanges (source : DSI).

2-**Déchets issus des conditionnements** : suivant les conclusions des études de faisabilité menées avec les fournisseurs (sources : Restauration municipale et acheteurs).

3-**Inventaire du matériel et mobiliers communaux** : mise en ligne et ouverture du portail intranet (source : DSI).

4-**Intégration de la clause déchets** : rédaction de l'article destiné aux CTP (source : DCP).

Quels sont les pistes d'action à long terme ?

1-**Recycler les manuels scolaires** : en fin d'année scolaire, un certain nombre de manuels font l'objet d'un renouvellement complet au terme duquel les volumes sont portés en déchets ménagers et incinérés. La Charte 21 propose d'étudier :

- la collecte spécifique des manuels dépassés ou dégradés pour leur intégration dans une filière de recyclage du papier ;
- la création d'une banque solidaire du livre scolaire, en liaison et à la demande d'associations caritatives ou d'entraide, destinée aux autres ouvrages.

2-**Rationaliser les filières de collecte, recyclage et traitement des déchets en interne** : actuellement, les services ont tendance à recourir à des filières qui leur sont propres, de sorte que les collectes de déchets de même nature se multiplient en donnant lieu à des redondances.

La Charte 21 propose la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour engager une réflexion interservices qui étudierait les possibilités de rationaliser cette situation.

Si cette dernière s'avère possible, une coordination centrale pourrait être mise en place au sein du service Collecte et propreté urbaine par évolution de poste existant.





**6 . Créer, aménager et entretenir
durablement les bâtiments et les
espaces communaux**

Renouveler les énergies et lutter contre l'effet de serre

Parce qu'elles sont issues de ressources naturelles non renouvelables et que leur utilisation a un fort impact climatique et environnemental, les énergies nécessaires au fonctionnement et aux missions des services municipaux font, depuis plusieurs années, l'objet d'actions que la Charte 21 se propose de poursuivre et de renforcer sur deux plans :

- la réduction des consommations d'électricité, gaz naturel et fioul domestique ;
- la promotion des énergies renouvelables.

Quelle est la situation actuelle ?

1-Électricité

En 2008, la consommation électrique **totale** de l'ensemble des services communaux (bâtiments et éclairages publics) a été de 9 260 mégawatts par heure (MWh), soit une baisse de 1,44 % par rapport à 2007, où la consommation avait été de 9 393 MWh :

-chauffage et services généraux des bâtiments : 7 595 MWh, soit une baisse de 7,75 % par rapport à 2007 (7 974 MWh) ;

-éclairages publics : 1 665 MWh, soit une augmentation de 2,58 % par rapport à 2007 (1 622 MWh).

Au niveau de l'éclairage **urbain** en particulier, 328 lanternes de 250 W (soit 15,14 % du parc) ont été remplacées fin 2008 par des appareils d'une puissance de 150 W dotés de relais bi-puissance, de ballasts électroniques et de lampes économes en énergie, ce qui représente 26 200 KWh économisés par an avec, de plus, une réduction de la pollution lumineuse nocturne.

Au niveau de l'éclairage **intérieur** des bâtiments, l'action précédemment engagée a consisté à installer des commandes d'allumage par détecteurs de présence et minuteries dans les locaux, de sorte que 395 dispositifs sont en place depuis fin 2008.

Corrélativement, les ampoules à incandescence existantes sont remplacées par des ampoules économiques.

Les économies d'énergies réalisées par ces interventions restent toutefois difficiles à évaluer au plan global sachant que les comptages électriques chauffage et services généraux ne sont pas dissociés.

2-Gaz naturel

En 2008, la consommation de gaz naturel résultant du chauffage collectif des bâtiments communaux s'est élevée à 8 730,78 MWh contre 7 461 MWh en 2007, soit une augmentation de 17 % sur la période.

Cette variation résulte de la mise en service du nouveau gymnase Georges-Serre en 2007, qui requiert en moyenne 1 800 MWh par an pour assurer le chauffage de la salle de sport, ainsi qu'aux basses températures du début de l'hiver 2008.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte active contre les gaz à effet de serre, 14 chaudières au gaz sur 16 ont été renouvelées entre 2002 et 2009 et remplacées par

des appareils à haut rendement et bas taux d'émission en monoxyde et dioxyde d'azote, ce pour un coût unitaire moyen de 12 000 €.

Au total, 28 installations de chauffage collectif au gaz sur 30 répondent désormais à ces critères, deux sites seulement restant chauffés au fuel : le centre de vacances d'Habère-Poche et l'immeuble en copropriété au 59 rue de la Jarry.

Enfin, l'extension de la gestion technique centralisée (GTC) des installations de chauffage et l'attention particulière portée sur l'entretien et la maintenance de celles-ci sont au cœur de la maîtrise et de la réduction des consommations en gaz naturel.

Sur 42 sites concernés, 25 bénéficient d'un contrôle et d'une gestion à distance fin 2008.

3-Fuel domestique

En 2008, la consommation en fuel domestique pour les besoins en chauffage collectif des bâtiments communaux a été de 78 000 litres alors qu'elle avait été de 79 440 litres en 2007, soit une diminution de 1,82 %, sachant que le passage au gaz de la quasi-totalité des installations avait été finalisé à la fin 2006.

4-Énergies renouvelables

En ce qui concerne les stationnements, 306 horodateurs alimentés électriquement par des panneaux photovoltaïques intégrés sont en service depuis fin 2008 sur tout le territoire de la commune, soit la totalité du parc.



Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

1-Poursuivre l'amélioration de l'éclairage urbain et intérieur

En particulier, mettre en place un plan lumière.

2-Poursuivre l'extension de la GTC, l'objectif étant de parvenir à 10 sites au terme de la Charte 21. À noter que la GTC n'est pas pertinente pour un certain nombre de petits équipements tels que la crèche République, l'Espace jeunes ou encore la Maison du Combattant (soit 13 sites au total).

3-Mettre en place les énergies renouvelables

Il s'agit de concrétiser le programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur 5 sites entre la fin 2009 et le premier semestre 2010, à savoir :

- production d'eau chaude au centre technique municipal ;

- production d'électricité à l'Espace Sorano ainsi qu'aux crèches Aubert, Bonhême et des Laitières. Par ailleurs, le centre de vacances Primevères à Habère-Poche sera doté d'une chaufferie au bois à l'été 2010 avec l'achèvement du bâtiment neuf destiné à l'abriter. Enfin, l'installation d'horodateurs photovoltaïques doit être poursuivie avec la mise en place de panneaux de signalisation lumineux également photovoltaïques aux abords des écoles, sachant que 10 appareils ont été installés fin 2008.

Concernant les opérations de production d'énergies renouvelables en dehors du territoire vincennois, la Charte 21 propose l'acquisition auprès du SIPPAREC de certificats verts dès 2010. Coût estimé : 11 500 €.

4-Réaliser un bilan carbone du patrimoine et des services communaux

L'établissement de ce bilan, dont le lancement est prévu au cours du premier semestre 2010, permettra d'identifier les sources d'émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes, induites par le fonctionnement des équipements municipaux et par les activités des services communaux.

À partir de données précises et complètes, il permettra de dégager un programme d'actions à mettre en œuvre pour réduire ces émissions, tant en interne qu'en partenariat avec les fournisseurs et prestataires de la commune. Coût estimé : 20 000 €.

Quels sont les moyens nécessaires ?

L'ensemble de ces actions étant d'ores et déjà engagé et pris en charge par les services de la direction générale des Services techniques, les moyens à mettre en œuvre pour engager les actions à moyen et long terme ci-dessous découleront naturellement des études de faisabilité, techniques et financières, qu'il conviendra de mener.

Quels sont les acteurs impliqués ?

La direction générale des services, la direction de l'Habitat, la direction de l'Espace public et du cadre de vie, la direction de la Commande publique, la direction de la Communication, et la cellule Développement durable.

Quels sont les objectifs d'action ?

1-Éclairage urbain : l'objectif retenu par la Charte 21 est d'équiper 200 lanternes supplémentaires par an, sachant que les espaces publics comptent 2 166 points d'éclairage et que le coût d'investissement unitaire est de l'ordre de 700 €.

2-Éclairage intérieur : l'objectif est d'étendre ces équipements au fur et à mesure des interventions de réparation / rénovation des installations, soit en moyenne 80 installations par an, selon la progression constatée entre 2005 et 2008, sachant qu'il reste 117 sites non dotés sur un total de 512.

3-Gaz : compte tenu des améliorations à apporter au patrimoine communal en matière d'isolation, l'objectif d'une baisse de la consommation totale de 5 % par an sur la durée de la Charte 21 peut être retenu (baisse de 7,5 % entre 2006 et 2007).

4-Fuel : la construction d'une chaufferie au bois en 2010 au centre de vacances d'Habère-Poche permettra de réduire cette consommation d'environ 60 %.

5-Énergie renouvelable : l'objectif retenu dans le cadre de la Charte 21 consiste à déployer 5 panneaux supplémentaires de signalisation routière par an avec pour objectif de doter la totalité des sites scolaires pour 2012 (coût unitaire d'un panneau : 3 600 € fourni et posé).

6-Bilan carbone : l'objectif sera de répondre au « facteur 4 » entériné par la Grenelle de l'Environnement, qui vise à diviser par 4 le niveau des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Comment évaluer la progression ?

1-Électricité

- Variations en KW et en % des consommations bâtiments et éclairage public (source : direction de l'Habitat).

- Nombre de lanternes d'éclairage public remplacées et % d'évolution par an (source : direction de l'Espace public et du cadre de vie).

- Nombre de minuteries et détecteurs de commande d'éclairage installés par an et % d'évolution par an (source : direction de l'Habitat).

2-Gaz naturel

- Consommation en MW par an et évolution en % et MW par an (source : direction de l'Habitat).

- Nombre de chaudières au gaz remplacées et coût (source : direction de l'Habitat).

- Nombre de sites équipés d'une gestion technique centralisée et % par rapport au total avec évolution annuelle (source : direction de l'Habitat).

3-Fuel domestique

- Consommations en litres par an et % d'évolution par an (source : direction de l'Habitat).

4-Énergies renouvelables

- Nombre d'équipements de signalisation à énergie solaire installés et évolution par an (source : direction de l'Espace public et du cadre de vie).

- Bilan des équipements solaires réalisés sur les bâtiments et énergie produite (électricité) ou économisée (eau chaude) (source : direction de l'Habitat).

- Bilan énergétique de la chaufferie au bois d'Habère-Poche avec comparaison par rapport à l'existant (source : direction de l'Habitat).

5-Bilan carbone du patrimoine et des services communaux

- Réalisation du bilan et commentaire des conclusions (source : direction de l'Habitat).

Quels sont les pistes d'action à long terme ?

1-Programme d'isolation thermique des bâtiments communaux

Basé principalement sur les résultats de la thermographie aérienne et sur des études de faisabilité complémentaires au cas par cas, un programme pluriannuel pourra être défini afin d'effectuer des travaux d'isolation thermique portant sur les toitures, les façades, ainsi que les menuiseries extérieures des bâtiments communaux.

2-Déploiement des nouvelles écotechnologies dans les sanitaires

Suite à l'installation en 2008 d'un sèche-mains nouvelle génération à titre expérimental dans les toilettes dames au 2^e étage de l'Hôtel de ville, l'objectif est d'étendre la mise en place d'appareils similaires sur d'autres sites de la ville, sous réserve que leur utilisation soit conforme à la réglementation sanitaire. L'objectif pourrait être l'équipement de 10 sanitaires par an. Coût estimé : 900€ l'unité fournie et posée.

3-Diagnostic de l'air à l'intérieur des locaux communaux

L'objectif de ce diagnostic, à effectuer par un bureau d'études spécialisé, est d'évaluer la qualité des volumes d'air dans les locaux municipaux qui ont fait l'objet de travaux de rénovation, les conditions de leur renouvellement et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Coût estimé : environ 2 500 € par site (budget annuel prévu : 10 000 € à compter de 2010).

4-Sensibiliser les agents aux consommations électriques inutiles

Cette action consiste à mener une campagne d'information et de sensibilisation des agents sur la nécessité de ne pas laisser les appareils bureautiques en veille et de s'assurer de l'extinction de leurs éclairages à la fin de leur service.



Préserver les ressources en eau

L'eau est une ressource naturelle qui, bien que renouvelable, tend à se raréfier compte tenu des besoins croissants nécessaires à la vie des hommes et de leurs activités qui impactent de plus en plus sa qualité, sa disponibilité, son accès et son coût.

Veiller à la préservation de l'eau douce est désormais bien plus qu'un devoir, c'est un impératif qui suppose trois niveaux d'action au quotidien : limiter son utilisation au strict nécessaire, combattre les pertes et les gâchis, et rechercher des moyens pour rationaliser et réduire les consommations. La ville de Vincennes s'est engagée depuis longtemps dans cette voie aux termes des actions reprises dans la précédente Charte et entend étendre et renforcer son action, tant en ce qui concerne les espaces publics que les bâtiments communaux.

Quelle est la situation actuelle ?

1-Les espaces verts

Dans ce domaine, l'eau est utilisée pour l'arrosage des plantations lorsque les pluies s'avèrent insuffisantes pour assurer la pérennité des végétaux placés en jardinières. À la fin 2008, dans les 7 900 m² de massifs de la ville, 65 600 plantes annuelles, gourmandes en eau, ont été plantées, soit une moyenne de 8,3 par m². Par ailleurs, le volume d'eau utilisé par les dispositifs d'arrosages automatiques des massifs a été de 9 414 m³.

2-Voies publiques

L'eau est utilisée pour le nettoyage des voies publiques selon deux moyens : les bouches à eau placées dans les caniveaux et l'utilisation de véhicules équipés d'une citerne remplie à partir de points de puisages reliés au réseau d'adduction.

L'objectif inscrit dans la précédente Charte porte sur la réduction des quantités d'eau utilisées, sachant que les volumes ne peuvent être quantifiés faute de dispositifs de comptage spécifiques : la ville paie un forfait à la société Véolia, concessionnaire de la distribution.

Par ailleurs, depuis 2000, la commune a engagé une démarche de suppression des bouches à eau dans les caniveaux en raison de leur caractère dispendieux au regard des résultats obtenus puisque les écoulements doivent être associés à un balayage manuel.

À la fin 2008, 68 bouches avaient été supprimées sur un total de 360 points, soit une moyenne d'une dizaine par an.

3-Bâtiments

La recherche de réduction des consommations d'eau dans les bâtiments définie dans la précédente Charte portait sur l'installation de robinets à commande infrarouge sur les lavabos et l'installation de chasses d'eau à double commande dans les WC. À la fin 2008, 650 robinets à commande infrarouge et chasses d'eau à double commande étaient installés sur un total de 856 appareils sanitaires, soit 76 %, à raison d'une moyenne de 162 unités par an.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

1-Espaces verts : renforcer la plantation de végétaux sobres en eau, limiter l'arrosage des jardinières et massifs.

2-Voie publique : supprimer les bouches de lavage, renforcer l'efficacité des véhicules de nettoyage des voiries.

3-Bâtiments : poursuivre l'installation de robinets à commande infrarouge et de chasses d'eau à double commande.

Quels sont les moyens nécessaires ?

L'ensemble de ces actions étant d'ores et déjà engagé et pris en charge par les services de la direction générale des Services techniques, les moyens à mettre en œuvre pour engager les actions à moyen et long terme ci-dessous découleront naturellement des études de faisabilité, techniques et financières, qu'il conviendra de mener.

Quels sont les acteurs impliqués ?

La direction de l'Habitat, la direction de l'Espace public et du cadre de vie, et la cellule Développement durable.

Quels sont les objectifs d'action ?

-Concernant les **espaces verts**, l'objectif est de poursuivre la réduction du nombre de plantes annuelles en massifs, dans un premier temps à 63 600 pieds en 2010, représentant 8 pieds par m² (soit moins 3 % par rapport à 2008) ; et de parvenir à 60 000 pieds au terme de la Charte, soit 7,6 pieds par m² en moyenne, soit une diminution totale de 8 % par rapport à 2008. Corrélativement l'objectif d'une diminution de 15 % par rapport à 2008 des consommations d'eau par les systèmes d'arrosage automatique des massifs est retenue pour le terme de la Charte en 2013.

-Concernant les **voies publiques**, les objectifs sont de poursuivre la suppression progressive totale des bouches de lavage à raison d'eau moins 10 par an et de

souscrire un contrat de location longue durée pour une hydrolaveuse et une laveuse économes en eau en 2010 afin d'éprouver ces matériels. Si l'expérience est concluante au bout d'un an, l'objectif sera d'étendre ensuite la dotation en fonction des possibilités et des besoins.

-Concernant les **bâtiments**, l'objectif est de poursuivre sur un rythme annuel identique d'installation des robinets et des chasses d'eau.

Comment évaluer la progression ?

1-Espaces verts : les indicateurs quantitatifs seront le pourcentage annuel de remplacement des plantes annuelles par des vivaces par rapport à la surface totale des jardinières, le pourcentage de diminution des quantités d'eau utilisée pour les arrosages par rapport à l'année précédente.

2-Voies publiques : nombre de bouches supprimées par an, évolution d'une année à l'autre et pourcentage de réalisation par rapport au nombre total de bouches.

3-Bâtiments : nombre de toilettes équipés de robinets à commande infrarouge et de chasses d'eau à double commande sur un total et évolution en pourcentage annuel.

Quels sont les actions à mettre en place à long terme ?

1-Étudier la mise en place d'une gestion centralisée des arrosages automatiques

Inspirée de la gestion centralisée adoptée pour les installations de chauffage, ce dispositif télécommandé permettrait de contrôler les arrosages et d'assurer des apports raisonnés aux plantations qui le nécessitent en fonction des conditions météorologiques.

En outre, ce système permettrait également de déceler les dysfonctionnements sur les points d'arrosage (fuites, dégradations, pannes), ce qui constituerait un outil de premier ordre pour la bonne maintenance des installations.

2-Établir un diagnostic des réseaux de distribution des bâtiments

De grandes quantités d'eau sont chaque année perdues du fait de micro-fuites difficilement décelables sur les réseaux de distribution des bâtiments communaux, alors qu'elles sont immédiatement repérables sur les équipements tels que les lavabos ou les éviers par exemple. Cette action consiste à faire établir une étude diagnostique des réseaux non visibles des bâtiments afin de déceler les fuites et, partant, engager les travaux de réparation nécessaires.

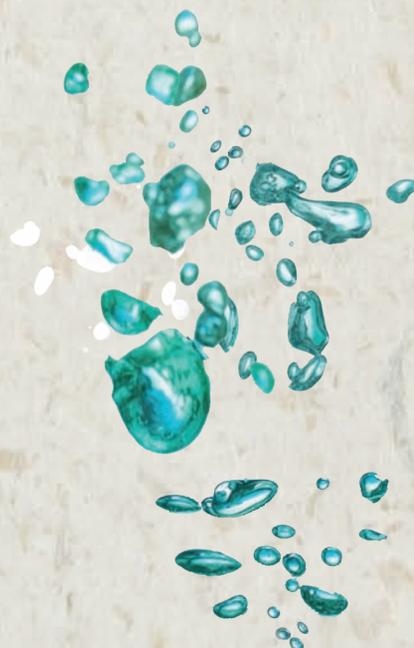
3-Renforcer la récupération des eaux de pluie

La récupération des eaux de pluie a été mise en place en 2007 dans le jardin exotique DeFrance, ce qui a permis de supprimer les arrosages par adduction. L'idée consiste à étudier la possibilité de doter d'autres jardins ou espaces verts de ce type de dispositif.

4-Étudier la faisabilité d'équiper la flotte de voitures d'hydrolaveuses haute pression, plus économes en eau que le recours aux jets.

5- Étudier la faisabilité de récupérer les eaux grises

Dans le cadre de la future piscine du Domaine du Bois, les eaux grises pourraient être réutilisées pour les besoins de l'arrosage des espaces verts autour de cet équipement.



Gérer durablement les espaces verts et les bâtiments communaux

Les interventions dans les domaines des espaces verts et des bâtiments ont un impact potentiel direct important sur l'environnement, notamment en termes de pollutions et de biodiversité.

Ainsi, le recours à des traitements phytosanitaires appliqués de façon non raisonnée peut s'avérer très néfaste pour les sols et le vivant, de même que la mise en œuvre de matériaux de construction issus de ressources naturelles non renouvelables est, à terme, préjudiciable à la planète.

Dès lors, il importe d'adopter des solutions et modes opératoires les plus respectueux possibles de l'environnement suivant les actions qui ont été engagées dans le cadre de la charte pour une administration éco-responsable 2006-2008 et que la Charte 21 a pour objectif de poursuivre et d'étendre avec deux idées directrices : le traitement raisonné et durable des plantations, et la mise en œuvre de critères de qualité environnementale dans les bâtiments.

Quelle est la situation actuelle ?

1-Les espaces verts

Quatre actions ont été engagées au titre de la précédente Charte en ce qui concerne les espaces verts et les plantes d'intérieur :

- le paillage des massifs plantés par utilisation des déchets de bois issus des coupes et tailles d'arbres de la ville dans le but de limiter les désherbages manuels ou chimiques, ainsi que l'assèchement des substrats (937 m² traités à fin 2008 sur un total de 7 700 m², soit 12 %) ;
- la limitation des traitements phytosanitaires au strict nécessaire pour assurer la lutte contre les ravageurs des arbres (insectes, parasites, maladies) de façon sélective et ciblée et pour assurer le désherbage de zones particulières sur les voiries ; désormais, aucun traitement n'est plus appliqué aux massifs ;
- le renouvellement raisonné des plantes annuelles lorsqu'elles sont effectivement en fin de floraison ;
- le déploiement de plantes vertes en pot dans les locaux communaux afin à la fois d'améliorer le cadre du travail et de contribuer à améliorer la qualité de l'air des locaux par l'adoption d'espèces aux qualités dépolluantes ; à la fin 2008, la totalité des 350 demandes exprimées en ce sens par les agents étaient satisfaites.

2-Les bâtiments communaux

Dans le cadre de la précédente Charte, deux actions ont été engagées pour contribuer à la qualité environnementale des immeubles communaux :

- la végétalisation des toitures-terrasses des bâtiments avec cinq sites traités fin 2008 pour une surface totale de 3 025 m² ;
- l'intégration de critères environnementaux inspirés de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les cahiers des charges des opérations de travaux.

Quelles sont les actions à mettre en œuvre à court terme ?

- 1-Aménager **un jardin pédagogique** au centre de vacances d'Habère-Poche dès 2010, dans lequel seraient utilisés les produits issus d'un compostage des déchets verts et de cuisine.
- 2-Étudier la faisabilité de l'aménagement d'**une aire de compostage** pour valoriser les déchets verts de la ville.
- 3-**Poursuivre** les actions engagées.

Quels sont les moyens nécessaires ?

L'ensemble des actions ci-dessus sont d'ores et déjà engagées et prises en charge par les services de la direction générale des Services techniques qui assureront également le projet à court terme au centre de vacances d'Habère-Poche en collaboration avec les autres services de la ville intéressés, en particulier la direction Enfance-Jeunesse ainsi que la direction de la Commande publique.

Quels sont les acteurs impliqués ?

La direction de l'Habitat, la direction de l'Espace public et du cadre de vie, la direction Enfance-Jeunesse, la direction de la Commande publique, et la cellule Développement durable sont impliquées.

Quels sont les objectifs d'action ?

-**Étendre** les surfaces paillées des massifs en fonction des quantités de résidus de tailles d'arbres obtenues, ce qui devrait permettre de parvenir à 1 010 m² en 2010 (13 % des surfaces) et 1 240 m² au terme de la Charte, soit 16 % des surfaces de massifs.

-**Poursuivre** la limitation du recours aux traitements phytosanitaires afin de maintenir l'objectif atteint de 90 % d'arbres non traités par an.

-**Poursuivre** le renouvellement raisonné des plantes annuelles en fin effective de floraison en décalant les repiquages le plus possible dans le temps et en tenant compte des cycles naturels de croissance des végétaux.

-**Poursuivre** le déploiement de plantes vertes dans les bureaux engagé et répondre aux nouvelles demandes exprimées avec une progression estimée à environ 9 % d'une année à l'autre, soit 360 unités en place pour fin 2010.

Comment évaluer la progression ?

-**Pour le paillage des massifs**, les indicateurs seront le pourcentage des surfaces paillées par rapport à la surface totale des espaces verts, l'évolution de cette proportion d'une année sur l'autre avec évaluation de la surface maximale traitée envisageable, et le volume des désherbages chimiques évités du fait des paillages.

-**Pour les traitements phytosanitaires**, l'indicateur sera le pourcentage de diminution des quantités de produits phytosanitaires utilisées par rapport à l'année précédente.

-**Pour le renouvellement raisonné des plantes**, l'indicateur sera le nombre de plantes remplacées chaque année et son évolution d'une année à l'autre.

-**Pour le déploiement de plantes vertes dans les bureaux**, l'indicateur sera le nombre de plantes mises en place dans les locaux.

Quels sont les actions à mettre en place à long terme ?

1-**Réaliser un audit technique des bâtiments communaux** effectué par un bureau d'études spécialisé avec pour objectif la mise en place d'un plan d'entretien préventif des équipements. Cette démarche permettrait de réduire les coûts d'entretien et de réparation en assurant le maintien en bon état du patrimoine bâti par la prévention des risques.

Il conviendra toutefois d'effectuer préalablement une étude économique préalable pour évaluer l'ampleur et le coût global d'une opération de cet ordre.

2-**Étendre les surfaces de toitures terrasses végétalisées**, notamment sur les sites où l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques ne s'avèrera pas réalisable.



Mes notes personnelles



Document réalisé par la cellule Développement durable et
la Direction de la communication et des relations publiques.
1^{er} semestre 2010
Imprimé sur papier recyclé.